

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JANVIER 2026

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 28 janvier 2026 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 21 janvier 2026.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Olivier BARBIER, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT, Mireille CARQUIGNY, Laurent BAILLY, Laurent GARCIA, Jean-Louis DA COSTA (20h50), Colette CHAPUIS, Christine BESOMBE-JOLLY

Absent : CHABOD Dimitri,

Absent excusé : Serge DIZAMBOURG,

Pouvoir de Serge DIZAMBOURG à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Pascale ROUX

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE ET LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

M. le Maire rappelle qu'une convention entre la bibliothèque et la médiathèque de Vesoul a été signée en 2023 pour permettre à notre structure d'avoir une activité un peu plus importante. Cette dernière prenait fin au 31 décembre 2025. Des axes de développement tels que : animations supplémentaires, meilleure visibilité de l'activité dans le village, acquisition de logiciel de gestion via l'intercommunalité, sont envisagés dans la nouvelle version. Il propose de renouveler cette convention selon les modalités décrites. Adopté à l'unanimité.

DEVENIR DES PARCELLES AB22 ET AB167:

M. le Maire fait un récapitulatif des 2 parcelles précitées :

-la parcelle AB167 achetée en 2021, composée de 2 zones (constructible et naturelle jardin).

-le bloc AB21 et AB22 situé derrière les ateliers mis en vente par la safer avec le bâtiment agricole ; la commune avait, il y a un an, déposé une offre pour la parcelle AB22;

M. le Maire présente les dernières informations en sa possession à savoir : une proposition d'achat pour la partie constructible de la parcelle AB167 et la vente de la parcelle AB21 + une partie (environ 10 ares) de la parcelle AB22 à un ouvrier artisan.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de mettre en vente la partie constructible de la parcelle AB167 pour la somme négociable de 20 000€, comprenant la division foncière.

- de laisser les parcelles AB21 et 22 (en partie) à l'artisan actuellement acheteur ; et de revenir ultérieurement vers le propriétaire, si celui-ci est vendeur, pour la seconde partie de terrain de l'AB22.

VAL DE SAONE-POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT :

M. le Maire rappelle le projet de création, le long de la rue du trouhot, de 8 logements locatifs, mené par habitat 70, concomitamment au projet de vente de terrains privés. Après désengagement des privés au profit d'habitat 70, une proposition de création de 12 pavillons complémentaires a été faite dernièrement. Les travaux seraient exécutés simultanément et permettrait à la commune de poursuivre son projet de raccordement aux réseaux et de voirie sans craindre de voir les travaux abîmés au fil du temps par des travaux effectués individuellement sur un laps de temps plus long. Le montant des travaux serait pris en charge par habitat 70 sous forme de convention PUP, seule la voirie serait aux frais de la collectivité. Par ailleurs, le programme d'aide au développement territorial mis en place par le département engage également la commune à hauteur 26 500€ (répartis sur 3 exercices) dans ce projet. Cette opération globale pourrait concrètement répondre à la demande régulière de logement que la mairie réceptionne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet.

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25% DES DÉPENSES 2025 :

M. le Maire explique que les travaux d'agrandissement des ateliers communaux sont bientôt clos, et que quelques avenants sont venus s'ajouter au projet initial. Afin de pouvoir régler l'ensemble des factures, il demande à l'assemblée de bien vouloir ouvrir des crédits avant le vote du budget ; le cadre réglementaire imposant un maximum de 25% des dépenses budgétées à l'exercice précédent. Ainsi, il est accepté à l'unanimité, d'ouvrir les dépenses à hauteur de 250 311€ sachant que seuls 10 000€ seront nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- Vente signée des logements locatifs situés à côté de la mairie
- Estimation du logement locatif rue des chenevières effectuée.



Le Maire, Yvan GUIGNOT